

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 30-oct.-2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ETHANEDIOL

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119456816-28-XXXX

Numéro d'index 603-027-00-1

Numéro EC 203-473-3

Numéro CAS 107-21-1

Synonymes MONOETHYLENEGLYCOL, MEG, ETHANE1,2 DIOL, MONOETHYLENEGLYCOL FIBRE,

MONOETHYLENEGLYCOL FIBRE SHL, AL20, MONOETHYLENE GLYCOL MIN 99%,

NF2, MONOETHYLENE GLYCOL O&G, MONOETHYLENE GLYCOL BLUE, MONOETHYLENE GLYCOL INS, ETHYLENE GLYCOL POLYESTER GRADE

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 62

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit chimique

Agent nettoyant Milieu caloporteur Intermédiaire

Produits chimiques utilisés dans la synthèse et/ou la formulation de produits industriels

peinture Lubrifiant

Fluides pour le travail des métaux Substances chimiques de laboratoire

Polvmère

Fluides fonctionnels gaz de pétrole

Additif pour produits agrochimiques

Deicing

Adhésifs et/ou étanchéifiants

fluides caloporteurs,

Utilisations déconseillées Produits pharmaceutiques

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



#### Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise Tél: +33.(0)3.25.41.04.05 F mail: contact@mon-droquiste c

Email : contact@mon-droguiste.com Web : www.mon-droguiste.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Parag	raphe 45 - (CE) 1272/2008
Europe	112

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) n° 1272/2008

1109101110111 (02) 11 1272/2000	
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

Catégorie 2 Reins.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



## Mention d'avertissement

Attention

## Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Reins.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P314 - Çonsulter un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée



#### 2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	/	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 ICLP1	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
ETHANEDIOL 107-21-1	90 - 100%	01-211945681 6-28-XXXX	203-473-3 (603-027-00-1)	STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
ETHANEDIOL 107-21-1	4700	10600	3.75	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux** Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.



Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Si plusieurs onces (60 à 100 ml) d'éthylène glycol ont été ingérées, une administration précoce d'éthanol peut contrer les effets toxiques (acidose métabolique, atteinte rénale). Envisagez une hémodialyse ou une dialyse péritonéale et thiamine 100 mg plus pyridoxine 50 mg par voie intraveineuse toutes les 6 heures. Si l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace dans la plage de 100 à 150 mg/dl peut être obtenue par une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consulter la littérature standard pour plus de détails sur le traitement. Le 4-méthylpyrazole (Antizol®) est un bloqueur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'éthylène glycol (EG), du di- ou triéthylène glycol (DEG, TEG), de l'éthylène glycol butyl éther (EGBE) ou du méthanol intoxication si disponible. Protocole fomépizole : dose de charge 15 mg/kg par voie intraveineuse, suivie d'une dose bolus de 10 mg/kg toutes les 12 heures; après 48 heures, augmenter la dose bolus à 15 mg/kg toutes les 12 heures. Continuer le fomépizole jusqu'à ce que le méthanol sérique, l'EG, le DEG, le TEG ou l'EGBE soient indétectables. Les signes et symptômes d'empoisonnement comprennent une acidose métabolique à trou anionique, une dépression du SNC, une lésion tubulaire rénale et éventuellement un stade avancé.atteinte des nerfs crâniens. Les symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes fortement exposées doivent être observées pendant 24 à 48 heures afin de déceler tout signe de détresse respiratoire. En cas d'intoxication grave, une assistance respiratoire avec ventilation mécanique et pression expiratoire positive peut être nécessaire. Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Si un lavage est réalisé, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger d'aspiration pulmonaire doit être mis en balance avec la toxicité lorsqu'on envisage de vider l'estomac. En cas de brûlure, traiter comme toute brûlure thermique, après décontamination. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet



et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes**Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques**Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
ETHANEDIOL	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
107-21-1	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 40 ppm	STEL: 40 ppm
	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>
	*	*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ETHANEDIOL	-	106 mg/kg bw/day [4] [6]	35 mg/m³ [5] [6]
107-21-1			

**Notes** 

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible Notes

## Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ETHANEDIOL	-	-	7 mg/m³ [5] [6]
107-21-1			-

**Notes** 

[5] Effets localisés sur la santé. [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ETHANEDIOL 107-21-1	10 mg/L	10 mg/L	1 mg/L	10 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
ETHANEDIOL	37 mg/kg sediment	3.7 mg/kg sediment	199.5 mg/L	1.53 mg/kg soil dw	-



Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
107-21-1	dw	dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une

protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le

fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Caoutchouc butyle. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

	Gants		
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Viton™	0.6 - 0.8 mm	> 480 minutes

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Filtre à gaz, type A.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Liquide visqueux

Couleur Incolore Odeur Légère

Seuil olfactif Aucune information disponible

**Propriété** Remarques • Méthode <u>Valeurs</u> -13 °C

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 197.4 °C

d'ébullition Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures 28.0%

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures

3.0%

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

116 °C

Température d'auto-inflammabilité 398 °C

Température de décomposition

pН

Closed cup.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.



pH (en solution aqueuse) 6.0 - 7.5solution (0.10 %). Aucune information disponible.

@ 25.0 °C.

@ 25.0 °C.

20.0 °C.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique 16.1 mPas Hydrosolubilité Soluble in water

Solubilité(s)

Coefficient de partage log Kow: -1.36

0.123 hPa Pression de vapeur Densité relative 1.11

Masse volumique apparente

Densité de liquide Aucune information disponible Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

62 Masse molaire

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone.



# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une légère irritation.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ETHANEDIOL	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/L (Rat)6 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules Aucune information disponible.

germinales

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.



STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée: Reins.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
ETHANEDIOL	EC50: 6500 - 13000mg/L	LC50: =41000mg/L (96h,	-	EC50: =46300mg/L (48h,
	(96h, Pseudokirchneriella			Daphnia magna)
	subcapitata)	LC50: 14 - 18mL/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =27540mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =40761mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: 40000 - 60000mg/L		
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: =16000mg/L (96h,		
		Poecilia reticulata)		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

informations suries composants			
Nom chimique	Coefficient de partage		
FTHANEDIOI	-1 36		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.



Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
ETHANEDIOL	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé



d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
ETHANEDIOL	RG 84
107-21-1	

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII). Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

## Polluants organiques persistants

non applicable

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

## Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires



PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIOC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

## Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

## Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	



## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité